

Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 22 mars 2003 à Grenoble.

CTR représentées :

Atlantique Sud	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne et Pays de la Loire	Claude OLIVIER
Centre	Bernard NOWAK
Corse	Jean Louis BLANCHARD
Côte d'Azur	Philippe BERNARDI
Est	Gérard DEPIT
Guadeloupe	Gérard PUIG
Ile de France Picardie	Florent ROUX
Ile de la Réunion	Jean Louis BLANCHARD
L R. M.P.	Jean Pierre MONTSENY
Martinique	Gilles GUILMOIS
Nord Pas de Calais	Roger RENAUD
Nouvelle Calédonie	Claude MARTIN
Normandie	Denis RANÇON
Polynésie Française	Henry POULIQUEN
Provence	Daniel HURON
R A B.A	Jean Luc BESQUEUT

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la CTN.

1) Approbation du P.V. de la réunion C.T.N. du 1 juin 2002. à Marseille

Le P.V. de la réunion de CTN du 25 janvier 2003 à Marseille est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

2) Rapport d'activités 2002

Le document intitulé : Compte-rendu d'activités de la Commission Technique Nationale de la FFESSM : bilan et perspectives

Année 2002 est commenté par Jean Louis BLANCHARD. (Annexe 1)

Question d'Henry POULIQUEN : La fédération autorise la pratique de la plongée en scaphandre pour les enfants à partir de 8 ans.

Cela induit, notamment en Polynésie une perte de licences, certains organismes ne fixant pas de limite d'âge pour l'entrée en pratique des enfants.

Réponse de Pascal MONESTIER : Cette limite a surtout été définie par la commission médicale et de prévention. Elle n'a pas été souhaitée par les techniciens. Une réflexion est actuellement menée sur ce que l'on peut proposer aux 6 à 8 ans, et cela est fait en concertation avec les médecins. Cependant, il ne faudrait pas que la limite d'âge, qui tient actuellement du principe de précaution, soit baissée sans que l'intérêt de l'enfant soit au centre de la réflexion.

Question de Jean Claude CHAMEROY : Quelle est la position de la CTN sur l'objectif de la signature des plongées sur le carnet ?

Réponse de Jean Louis BLANCHARD : Il est important qu'un plongeur puisse justifier de son vécu subaquatique. Cela est d'autant plus vrai pour la présentation de certains niveaux de certification, l'initiateur par exemple. Lors de la CTN de janvier 2003, les décisions suivantes ont été prises : Le E2 peut valider les plongées en milieu naturel qu'il a encadrées.

De nombreux témoignages de satisfaction sont exprimés sur le travail effectué et piloté par la CTN en 2002, plus particulièrement sur la refonte de l'initiateur de club. La proposition de refonte est le fruit d'un long travail de prospective, d'analyse et de réflexion de la part du groupe de travail coordonné par Jean Pierre MONTSENY.

Question de Roger RENAUD : Le nouvel initiateur va poser le problème de carence en MF2 dans certaines régions.

Réponse de Jean Louis BLANCHARD : Au contraire, le rôle nouveau dévolu aux MF1, sous certaines conditions, va au contraire diminuer la pression sur les cadres second degré. Jusqu'à présent, seuls les MF2 pouvaient intervenir sur les formations pédagogiques des initiateurs.

Compte-rendu d'activités de la Commission Technique Nationale de la FFESSM : bilan et perspectives Année 2002

Par Jean-Louis BLANCHARD, Président

La première partie de ce compte-rendu d'activités présente de façon quantitative le volume de formation et de certification réalisées en 2002. Y sont évoquées également les actions de type colloque ou concentration d'activité, telles les RIPE.

La deuxième partie s'appuie sur le document « objectifs de la Commission Technique Nationale 2001 à 2004 », lequel a été publié au début de la mise en place du nouveau Bureau de la Commission Technique Nationale, suite aux élections de Reims en mars 2001.

Dans cette deuxième partie sont examinés point par point les états d'avancement ou de réalisation en 2002 des différents objectifs visés pour les quatre années de l'olympiade. Par ailleurs certains thèmes forts (passerelles FFESSM/PADI, réforme du secourisme fédéral) sont évoqués. Ces thèmes ont été, actualité oblige, développés et traités par la Commission Technique Nationale, en sus des objectifs fixés pour l'olympiade.

Un bref rappel de l'état d'avancement réalisé fin 2001 permet de visionner les avancées acquises.

La troisième partie fait œuvre de prospective et donne une estimation des thèmes à traiter en 2003.

REMERCIEMENTS :

- Les Présidents de CTR, qui apportent par leur travail toute la qualité et le soutien dont la Commission Technique Nationale se félicite,
- René Cavallo
- J-M Broner
- J-P Montagnon
- Le personnel du Siège National
- Le Délégué du Collège des Instructeurs Nationaux : Gérard Puig, ainsi que tous les Instructeurs et Moniteurs
- Les Cadres Techniques du Ministère des Sports, dont l'aide est précieuse

- Les divers chefs des groupes de travail : C. Duboc pour la construction du nouveau référentiel MF2 et pour les sujets d'examen MF2, P. Monestiez et P. Enjalbert pour la plongée enfants, J-C Cayol pour le rapport annuel de jury MF2, A. Foret pour les ouvrages de référence CTN, J-P Montseny pour le dossier initiateur de club, P. Grand pour la plongée handicapés moteurs, C. Ollivier, J-L Dindinaud et C. Ferchaud pour la construction du cursus pédagogique MF2 à partir des recommandations du Collège des Instructeurs Nationaux
- Les Commissions de la FFESSM qui participent à nos actions et permettent ainsi de développer la transversalité dans les activités fédérales
- Les clubs dont la participation à l'enquête « initiateur de club » a été capitale
- Le Comité Directeur National et le Président de la FFESSM pour leur constant soutien des projets et des demandes de la CTN.

Première partie : bilan quantitatif

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2002	Rappel 2001	Rappel 2000
Niveau 1	19482	10462	29944	30741	28882
Niveau 2	7379	2962	10341	10043	10096
Niveau 3	3048	976	4024	3816	3562
Niveau 4	957	173	1130	1135	1178

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2002	Rappel 2001	Rappel 2000
Initiateur de club	1016	323	1339	1327	1249
Niveau 4 + Initiateur	856	151	1007	1007	1060

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2002	Rappel 2001	Rappel 2000
MF1	543	80	623	600	625
MF2	56	6	62	51	86
B.E.E.S 1	46	11	57	62	74
B.E.E.S 2	11	0	11	15	16

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2002	Rappel 2001	Rappel 2000
Plongeur nitrox	319	76	395	397	120
Nitrox confirmé	227	42	269	201	78
Moniteur nitrox	377	35	412	405	252
Plongeur Trimix	4	0	4		
Moniteur Trimix	39	1	40		

Le total général de cartes Cmas délivrées par la FFESSM en 2002 est le suivant :

Total Hommes	Total Femmes	Total 2002	Rappel 2001	Rappel 2000
34360	15298	49658	49800	47278

Plongée enfants :

- Colloque national plongée enfants organisé à Mennecy (région parisienne) les 16 et 17 mars 2002
- Rencontres Internationales Plongée Enfants, organisées à Banyuls du 23 au 27 octobre 2002 :
 - 12 Comités Régionaux ou Inter régionaux représentés (rappel 2001 : 9)
 - 8 Commissions représentées (rappel 2001 : 6)
 - 31 clubs fédéraux présents, pour un total de 161 enfants, 135 adolescents, 100 moniteurs et 86 accompagnateurs (rappel 2001 : 31 clubs fédéraux pour un total de 131 enfants, 96 adolescents, 63 moniteurs et 34 accompagnateurs)
 - organisation et encadrement : 55 personnes
 - activités enfants : plongée (bord et bateau), nage avec palmes, nage en eau vive, orientation, biologie et visite de l'aquarium, ateliers de peinture sur verre et sur tee-shirts, plongée avec un casque de plongée professionnelle , concours de photos sous-marines
 - activités ados : plongée (bateau), apnée, raid aquatique.
 - Site internet avec mise à jour quotidienne.

Secourisme :

- Séminaire national organisé à Tournaville (Normandie) le 30 novembre et 1 décembre 2002

Collège des Instructeurs Nationaux :

- Séminaire national organisé à Hammamet (Tunisie) du 14 au 17 novembre 2002 : 40 participants.

Les travaux suivants ont été menés : notion de norme ; les accidents de plongée en 2002 ; analyse statistique des résultats aux examens MF2 ; programme officiel du stage initial national MF2 ; réflexion sur l'épreuve de pédagogie préparatoire dans l'examen MF2 ; organisation et évaluation de la nouvelle épreuve de SGS à 40 mètres ; contenus de formation des épreuves théoriques à l'examen MF2 ; responsabilité du moniteur de plongée (par Maître Jean-Philippe LAGRANGE) ; les recycleurs, une longue histoire ; les grandes lignes du projet du futur règlement intérieur des Collèges.

- Réunion administrative du Collège organisée à Paris le 14 décembre 2002 : 57 participants
- Nouveaux IN nommés en 2002 : Pascal CHAUVIERE, Thierry NOEL, Yann RUELLO.

Stage et examens de formations de moniteurs deuxième degré : un total de 10 semaines a été consacré à cette action, à laquelle il faut ajouter la participation de la CTN aux stages et examens de BEES 2.

- 1 stage initial national à Hendaye (1 semaine)
- 1 stage initial national à Niolon (1 semaine)
- 2 stages finaux et 2 examens à Niolon (4 semaines)
- 1 stage final et un examen à Hendaye (2 semaines)
- 1 stage final et 1 examen à Tahiti (2 semaines)

A noter que le total de semaines fournies par les Instructeurs Nationaux est de 111 semaines pour couvrir l'action.

Deuxième partie : Bilan qualitatif

1°) construction de contenus de formation précis concernant les niveaux d'enseignants de la FFESSM

Objectifs

- Les niveaux suivants sont visés : initiateur de club, MF1, MF2
- Toutes les qualifications plongée enfants sont visées
- La qualification de TIV (Technicien en Inspection Visuelle) est également visée
- Contenus de formation intégrant des compétences générales, chacune étant démultipliée en objectifs intermédiaires (capacités, savoir-faire, savoir-être) dûment commentés (limites et cadre de réalisation) et accompagnées de critères d'évaluation précis
- Architecture générale analogue à celle des contenus de formation des niveaux de plongeur, de façon à ce que la FFESSM dispose d'un produit harmonisé et riche

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2001

Initiateur de club : création d'un groupe de travail ; enquête et questionnaire à portée nationale.

MF1 : travaux terminés

MF2 : travaux et recommandations fournis par le Collège des Instructeurs Nationaux

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

Initiateur de club : dépouillement de l'enquête nationale, synthèse et finalisation proposée pour janvier 2003.

MF1 : mise en application du MF1 nouveau dès le 1 janvier 2002, avec publication de l'architecture et des contenus de formation.

MF2 : les travaux confiés au Collège des Instructeurs Nationaux ont été poursuivis. Une redéfinition des épreuves théoriques a été réalisée (principe de transversalité), accompagnée de contenus de formation et de critères d'évaluation précis. De même certaines épreuves pratiques ont été modifiées. Toutes ces nouveautés sont rentrées en application au 1 janvier 2003.

Plongée enfants : création des contenus de formations en accompagnement des brevets « plongeur de bronze, d'argent et d'or » ainsi que des qualifications. Ces contenus de formation sont publiés.

TIV : les contenus de formation ont été créés, validés et publiés.

2°) analyse systématique des taux de réussite aux examens d'encadrants (niveau 4) et d'enseignants (initiateur, MF1, MF2) de la FFESSM

Rappel objectifs

- Exploitation des données statistiques nationales
- Recherche d'amélioration des taux de réussite sans baisse des degrés d'exigence
- Etude d'impact : image valorisante ou pas de l'enseignant

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2001

Ces travaux ont été ouverts et confiés à l'un de nos Instructeurs Nationaux, par ailleurs spécialiste en études statistiques et prospectives. D'autre part un manuel appelé « bilan des jurys de MF2 année 2001 » a été réalisé et publié.

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

L'analyse statistique ouverte en 2001 a été achevée, et les conclusions alimentent les projections et l'évolution des méthodes d'évaluation.

Le « bilan des jurys de MF2 année 2002 » a été réalisé et proposé en téléchargement comme l'année précédente. Il est à disposition des cadres et candidats au MF2 en 2003 et au-delà ; il recense des conseils, des remarques et des orientations fournies par les jurys, et il est accompagné de l'ensemble des sujets d'écrit donnés lors des sessions 2002.

3°) analyse systématique du positionnement des niveaux d'enseignants ou d'encadrants fédéraux par rapports aux diplômes professionnels

Rappel objectifs

- Obtention de tout ou partie de modules des examens Jeunesse et Sports
- Insertion des diplômés de moniteurs fédéraux dans les filières professionnelles
- Evolution du tissu international (impact des normes CEN, entrée des professionnels d'origine européenne)

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2001

La Commission Technique a travaillé avec les représentants de la FFESSM à la Section Permanente de la Commission Consultative de la plongée, de façon à suivre au plus près les possibilités d'allègement de cursus et de parties d'examen BEES1 pour nos MF1.

Au niveau du CEN, le Président de la CTN est par ailleurs expert Afnor inclus dans la délégation française auprès du CEN (Comité Européen de Normalisation), de sorte qu'il est a été en prise pendant l'année 2001 avec l'avancée des travaux, et avec les stratégies à développer lors de l'ouverture des enquêtes publiques.

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

- Même activité qu'en 2001. Le dispositif visant à améliorer l'insertion des moniteurs fédéraux dans les filières professionnelles est particulièrement suivi.
- Réalisation de l'intégration du modulaire BEES1 dans le cursus MF1 : à partir de l'analyse comparative du cursus MF1 (UC numérotées de 1 à 11) et du modulaire BEES 1 (UF1, UF2 et UF3, modules 1 à 7), les possibilités d'allègement du cursus MF1 et d'intégration partielle ou totale des stagiaires en modulaire dans le cursus MF1, ont été retenues.
 - a) Les stagiaires inscrits en modulaire BEES1 se voient attribuer l'équivalence du stage initial MF1 (UC 1 à 3) sous réserve d'être licenciés à la FFESSM et de présenter les photocopies ou pièces justificatives démontrant qu'ils ont acquis les UF1 et UF2 depuis moins de 3 ans à la date de la demande. La demande se fait dans n'importe quelle CTR, qui remet le livret pédagogique d'entrée dans le cursus MF1.
 - b) Les stagiaires inscrits en modulaire BEES1 se voient attribuer l'équivalence du stage final MF1 (UC 9) sous réserve d'être licenciés à la FFESSM et de présenter les photocopies ou pièces justificatives démontrant qu'ils ont acquis l'UF3 depuis moins de 3 ans à la date de la demande. La demande se fait dans n'importe quelle CTR.
 - c) Les stagiaires inscrits en modulaire BEES1 qui ont totalement achevé leur formation modulaire, stage en situation compris, se voient attribuer l'équivalence de tout le cursus MF1. Ils peuvent donc se présenter directement à l'examen MF1, aux conditions d'inscription communes.

4°) observation de l'évolution des niveaux de plongeur en France et hors France

Rappel objectifs

- Etude des produits développés par les acteurs statutaires du Comité Consultatif
- Etude des produits développés hors France (structures liées ou pas aux normes CEN, standards Cmas, standards non Cmas)

- Comparaison fine et sans concession des produits fédéraux développés dans le secteur associatif d'une part, et dans le secteur professionnel d'autre part : degrés d'exigence, volumes horaires moyens de formation alloués aux différents niveaux de plongeurs fédéraux, conséquences éventuelles
- Identification des besoins des structures professionnelles en terme d'image et de pertinence des brevets fédéraux

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2001

La présence du Président de la CTN au CEN a permis d'identifier et de réguler la position de notre architecture de formation et de qualification, en regard des projets européens.

Par ailleurs l'ouverture de négociations avec PADI, et la recherche d'une convention installant un système de passerelles entre les deux systèmes de certification (FFESSM et PADI), a déjà été nettement avancée.

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

a) La nouvelle équipe dirigeante de la FFESSM ayant souhaité mettre à l'étude un rapprochement avec PADI, la Commission Technique Nationale a été impliquée dans la recherche et le développement du volet technique de la convention souhaitée. De nombreuses réunions paritaires ont eu lieu, et à partir d'un cahier de charge précis (respect du cadre institutionnel français, points de concordance ou de discordance entre les systèmes de certification, recherche de passerelles et d'allègements de formation) un projet de convention concernant les premiers niveaux de plongeur a été construit, négocié, amendé, jusqu'à proposition définitive. Les négociations FFESSM /PADI ont abouti : la convention installant un système de passerelles entre les deux systèmes de certification a été signée en juillet 2002.

L'objet de cette convention est double :

- installer un système de reconnaissance par la Ffessm de tout ou partie des compétences ou éléments constitutifs de certains brevets ou qualifications délivrés par Padi.
- installer un système de reconnaissance par Padi de tout ou partie des compétences ou éléments constitutifs de certains brevets délivrés par la Ffessm.

Il ne s'agit en aucun cas d'un système d'équivalences, mais d'une structure passerelle entre les deux systèmes de certification, et cela depuis le niveau 1/open water diver inclus.

b) Le dossier de normalisation européenne est en passe de se terminer, puisque les enquêtes publiques ont toutes été réalisées.

5°) le secourisme à la fédération : résolution d'une crise et création du RIFAP (réactions et intervention face à un accident de plongée)

Rappel des contraintes liées à l'environnement législatif

- la FFESSM ne peut pas délivrer de diplômes qui prètent à confusion avec les diplômes de secourisme de la protection Civile (dont l'AFPS)
- autant il est important pour la fédération d'encourager et de développer les agréments départementaux (c'est d'ailleurs un engagement pris envers le Ministère de l'Intérieur), autant il faut clairement constater que pour le présent les agréments départementaux n'étaient absolument pas suffisants pour couvrir nos besoins (P3, P4, initiateur, moniteurs).
- Par conséquent l'objectif a été de structurer le RIFAP pour qu'il se suffise à lui-même. Un fructueux rendez-vous au Ministère de l'Intérieur au début de l'été a permis de résoudre le problème : Le RIFAP, et surtout les modalités d'enseignement des points « secourisme » de ce RIFAP, ont été soumis aux services adéquats du Ministère de l'Intérieur, de sorte que ces services ont, par un courrier officiel, confirmé la faisabilité et la non-contradiction du RIFAP par rapport aux textes en vigueur.

Extrait de ce courrier signé par le Colonel AUTRET, Chef du bureau de la formation et des associations de sécurité civiles, en date du 10 septembre 2002 : « ...vous me proposez certains aménagements aux formations dispensées par votre fédération au profit de ses adhérents. L'inclusion dans le cursus de formation des plongeurs d'une qualification relative à la conduite à tenir face à un accident de plongée me convient parfaitement car elle recentre le sujet sur l'activité de la plongée et n'est pas susceptible d'être confondue avec une des attestations de formation délivrées par mon département ministériel ».

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

Les modalités de délivrance du RIFAP, son contenu et ses limites ont été construits et mis en application depuis la mi-octobre 2002.

- les ex-formateurs CFPS ont été naturellement intégrés dans le nouveau dispositif.
- La partie « sauvetage » du RIFAP est évidemment et naturellement enseignée puis validée par les moniteurs (MF1 ou BEES1 licenciés minimum).
- La volonté de simplification et d'allègement implique qu'il n'y ait plus de construction hiérarchisée (donc : pas de « formateur RIFAP » ni de « formateur de formateur RIFAP »).
- Il y a une sollicitation forte des plongeurs (du moins à partir de P3 ou d'initiateur de club) à passer l'AFPS.
- Pour crédibiliser nos formations, nos propres formateurs au RIFAP doivent être titulaires du minimum des diplômes de la Sécurité Civile, c'est à dire l'AFPS et l'AFCSAM.
- L'encouragement au développement des agréments départementaux a toute sa place en regard des deux points qui précèdent.
- Les CTR qui bénéficient de toute une équipe pédagogique « secourisme » doivent pouvoir, bien évidemment, les faire perdurer et s'épanouir.

6°) La plongée enfants et adolescents

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

La plongée enfants et ados a bénéficié en 2002 de l'organisation exemplaire des RIPE (Rencontres Internationales Plongée Enfants) à Banyuls. La CTN a bien entendu largement participé à la mise en place de cette manifestation, et les budgets ont été en adéquation avec la tenue de cette manifestation au rayonnement indéniable (voir bilan quantitatif).

Le Colloque National de la plongée enfants a été organisé à Mennecy, et cette importante manifestation a obtenu le succès et le taux de fréquentation attendus.

7°) La plongée handicapés moteurs

Rappel et situation au début de 2002

- Il existe déjà une convention FFESSM / HANDISPORT, positionnant le cursus de formation des cadres ainsi que celui des plongeurs handicapés moteurs ;
- Il y a une demande forte pour étudier la faisabilité de l'intégration de certains plongeurs handicapés moteurs dans la préparation et la certification niveau 1.

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

Il est désormais possible de valider un niveau FFESSM à un plongeur titulaire du HP2 (handiplongeur niveau 2). Un filtrage est assuré par le conseiller régional Handisport qui est le seul à présenter les dossiers. C'est la procédure usuelle de délivrance du niveau 1 qui est appliquée, mais cette délivrance se fait uniquement dans les clubs bénéficiant de la double affiliation FFESSM/FFH.

Cette reconnaissance permet à ces plongeurs d'accéder à des structures qui réclament la carte de plongeur une étoile Cmas pour leurs clients, et, de façon plus générale, à insérer les plongeurs handicapés titulaires de ladite carte dans le cadre réglementaire prévu par l'arrêté de 1998.

A partir de ce moment-là le plongeur est niveau 1 FFESSM, et il peut bénéficier de ses prérogatives. Cependant, il va de soi que si un club (ou une structure ou un moniteur) jugeait l'infrastructure inadaptée, il pourrait réguler l'activité du plongeur handicapé, le principe de précaution et l'obligation de moyen devant toujours être pris en compte.

8°) l'accès aux niveaux d'enseignant pour les plongeurs sourds-muets

Rappel et situation au début de 2002

Le 05 février 2001 un PV de CTN précisait les modalités de passage d'examen du MF1 et des conditions d'enseignement par des sourds-muets.

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

La question a été posée concernant le passage de l'examen d'initiateur de club.

La CTN a décidé de reprendre la charte élaborée pour le MF1 et de l'appliquer pour l'initiateur.

9°) process

Rappel objectifs

- L'organigramme très structuré de la CTN doit permettre une optimisation de l'efficacité
- Méthode inspirée des procédures « qualité » de l'industrie
- Groupes de travail dûment définis avec coordonnateurs repérés
- Mise en place d'un système de tâches à dates buttoirs, incorporant les groupes de travail (production d'un projet), les Commissions Techniques Régionales ainsi que tout consultant de fait (instructeurs nationaux, conseillers techniques régionaux, autres commissions) pour la phase de validation
- Partenariat développé avec d'autres Commissions fédérales

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

C'est une des grandes réussites de 2002 que d'avoir pérennisé la stratégie suivie en 2001 : mise en place des procédures « qualité » avec redistribution des tâches, planification fine de l'avancée des travaux, objectifs identifiés à court, ou moyen, ou long terme, utilisation de dates buttoirs, création de groupes de travail à missions ciblées, et participation active de l'ensemble du tissu technique de la fédération, via la décentralisation conduite par l'organisation nouvelle mise en place.

10°) publications réalisées en 2002

- Une actualisation du Manuel du Moniteur, capitalisant toutes les modifications depuis début 2000, a été réalisée. Cette mouture intègre par ailleurs tous les produits nouveaux.
- Une fiche technique d'évacuation, mise au point conjointement par la CMPN et MEDSUBHYP est proposée en téléchargement sur le site de la CTN.
- Un document appelé : « Station de gonflage : informations » a été annexé au Manuel du Moniteur. Par ailleurs ce document a été envoyé à tous les clubs.
- Les livres de références de la CTN, niveau 3, puis niveaux 4 et 5, réalisés par Alain FORET et Pablo TORRES, ont été publiés
- Des cassettes vidéo « plongée plaisir niveau 1 » et « plongée plaisir niveau 2 » ont été réalisées, et envoyées à chaque club de la Fédération. Il s'agit d'un outil didactique et promotionnel particulièrement intéressant.
- Le triptyque carnet de plongée / passeport / livret pédagogique a été réalisé et mis en fournitures fédérales fin 2002.
- Le rapport annuel 2002 des jurys de MF2 a été mis en ligne fin 2002 sur le site de la CTN.

- Un sujet type d'épreuves théoriques MF2 nouvelle version a été préparé et mis en téléchargement fin 2002 sur le site de la CTN.

11°) amélioration de la communication

Rappel objectifs

- Pérennisation de CTN-INFO, véritable vitrine de la CTN au sein de la revue fédérale Subaqua
- Gestion rigoureuse des courriers (réponse rapide et documentée aux lettres ou aux E-mail à caractère technique)
- Déplacement du Président dans les Régions à l'occasion de colloques, séminaires de moniteurs ou instructeurs
- Création d'un site dédié à la technique, en lien avec le site général FFESSM, ainsi que d'une adresse E-mail

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

Tous ces postes ont été totalement respectés en 2002 :

- CTN-INFO a été largement documenté, les PV de CTN présentés, les nouveautés données et expliquées en temps réel. De plus le Président de la CTN sélectionne tous les deux mois des questions-réponses d'intérêt informatif certain, qui sont publiées.
- L'usage d'une adresse E-mail pour le Président a permis en 2002 de rapidement répondre à maints courriers électroniques.
- Le Président ou son Bureau ont participé à toutes les manifestations nationales, plus tous les jurys d'examen MF2 en métropole (trois sessions en 2002). De plus le Président a représenté la FFESSM à l'examen du BEES2 à Hendaye en juin 2002.
- L'essentiel des articles à caractère technique, ainsi que les PV de CTN, ont été publiés sur un site dédié à la Technique. Ce site est devenu début 2002 le site officiel de la Commission Technique Nationale, en lien avec le site général FFESSM. Son succès est remarquable :

Nombre de pages vues	Nombre de visites	Nombre de visiteurs
131 763	46 305	42 767

TROISIEME PARTIE : ELEMENTS DE PROSPECTIVE ET ESTIMATION DES THEMES A TRAITER EN 2003

1°) Prise en charge de tous les dossiers en cours et poursuite de leur avancée

- Priorité d'actions connexes à la plongée enfants et ados : rencontres, congrès, développement
- Les produits CTN : actualisation en continu du Manuel du Moniteur et du Dirigeant de Club
- Gestion et organisation des examens nationaux ; présence des cadres fédéraux dans les examens Jeunesse et Sports
- Poursuite de l'amélioration de l'insertion des moniteurs fédéraux dans les filières professionnelles
- Continuité et clôture du dossier de normalisation européenne au CEN
- Consolidation du concept d' « école française de plongée »
- Finalisation de la nouvelle architecture de l'initiateur de club.
- Poursuite de la rénovation du MF2.

2°) Le secourisme fédéral : adaptation en fonction de l'évolution du cadre institutionnel

Un partenariat pourrait être installé entre la FFESSM et le Ministère de l'Intérieur, dont l'objet serait de définir puis de créer un véritable diplôme Protection Civile dédié aux premiers secours lors d'incidents ou accidents liés à la plongée subaquatique (avec l'actuel AFPS comme « tronc commun »).

3°) Création de contenus de formations et de qualifications fédérales pour la plongée au recycleur

4°) Poursuite de la mise au point de conventions avec divers organismes de certifications, visant à installer des systèmes de passerelles.

5°) Amélioration du fonctionnement et du positionnement du Collège des Instructeurs Nationaux et des Collège Régionaux d'Instructeurs

- Préparation d'un nouveau Règlement Intérieur des Collèges.